Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260924-D20260913-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
exercice : 29
présents : 26
votants : 29

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures quinze minutes, le vingt-quatre septembre le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Maxime Herlédan, Maire.

Objet :
2026-09-13
Dénomination d'une voie – Programme îlot mairie

Date de convocation du Conseil municipal :
9 septembre 2026

PRÉSENTS : M. HERLÉDAN, Mme TINÉVEZ, M. QUENTEL, Mme LECOMPTE, M. COMBROUX, Mme EVEN, M. BOURAYA, Mme CLOAREC, M. DA FONSECA, M. BICREL, Mme BARILLEC, M. CHEVAL, Mme ARPHEXAD, M. BLEUNVEN, Mme LALÇON, Mme FAGOT, Mme DIVERRES, M. POULIQUEN, Mme LE MEUR, Mme VANZÉE - LEBRIS, Mme COTTON - KERSIMON, M. PAUGAM, M. QUÉRÉ, Mme LE PAGE Mme GESTIN, M. CHEVÉ.

Absents ayant donné procuration :

M. SALAÜN	procuration à	M Le Maire
M. POCHAUVIN	procuration à	Mme EVEN
M. JOLY	procuration à	M. COMBROUX

Absents :

Secrétaire de séance :
M. BICREL

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

6.10.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260924-D20260913-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

DÉLIBÉRATION N° 2026-09-13

Urbanisme

DÉNOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE (PROGRAMME ÎLOT MAIRIE)
ATTRIBUTION DU NOM « MAIL GILLES TREUT »

Rédacteur : Thomas Even
Rapporteur : Jean-Marc Quentel

Dans le cadre du programme d'aménagement « Îlot Mairie », une nouvelle voie, dédiée aux piétons et aux déplacement doux, a d'ores et déjà été créée entre la place des Fusillés et l'allée des Lilas (anciennement venelle des Lilas).

Il est proposé au Conseil municipal de dénommer cette voie « Mail Gilles Treut », en hommage à l'ancien maire de Gouesnou et négociant installé à l'emplacement même de l'école Isabelle-Autissier et des logements du futur Îlot Mairie.

1. Rappel des principes de dénomination des voies

Il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies communales. La dénomination de ces voies, et principalement à caractère de rue, est ainsi laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Par ailleurs, il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tels que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

2. Dénomination d'une voie existante au sein de l'îlot Mairie

Dans le cadre du programme d'aménagement « Îlot Mairie », conduit par Brest métropole aménagement (BMa), une nouvelle voie, dédiée aux piétons et aux déplacement doux a d'ores et déjà, été créée entre la place des Fusillés et l'allée des Lilas (anciennement venelle des Lilas).

Il est proposé de dénommer cette voie le nom de « Mail Gilles Treut », ancien maire de Gouesnou et négociant, dont la propriété s'étendait entre les rues de la Gare, du Château d'eau et du Gymnase, c'est-à-dire à l'emplacement même de l'école Isabelle-Autissier et des logements du futur « Îlot Mairie ».

3. Gilles Treut et sa famille

La famille Treut s'est installée à Gouesnou au XVIII[e] siècle. François Treut (1699-1772), originaire de Lesvézennec en Plouzané (aujourd'hui rattaché à Saint-Renan), y créé une tannerie à l'Enclos, derrière la fontaine Saint-Gouesnou.

G.B.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260924-D20260913-DE

En 1782, son petit-fils, François (1765-1812), acquiert un nouveau terrain, « un courtil sur le grand chemin *conduisant du bourg de Goueznou à Lesneven* ». Un bâtiment de deux étages à claires-voies y est construit pour y faire sécher les peaux, ainsi qu'une maison, toujours existante, située 6 rue de la Gare.

En 1825, Gilles Treut (1807-1877), fils de François, prend le relais et diversifie les activités de l'affaire familiale. Vins et spiritueux, épicerie, quincaillerie, etc., il fait de la tannerie originelle un commerce de gros et de détail rayonnant sur tout le canton, au nord de Brest, avec des succursales à Lesneven et Saint-Renan. La Maison Treut devient ainsi l'un des fers de lance de l'économie locale et emploie un personnel important, souvent logés sur place, à Gouesnou.

Gilles Treut est également investi dans la vie publique. Maire de Gouesnou en 1855 puis de 1866 à 1871, son mandat voit la construction des halles et l'agrandissement du cimetière. Il finance, en outre, sur ses deniers propres, des travaux de restauration de l'église, la maîtresse vitre et le grand lustre du chœur.

À sa mort, son gendre, Germain Auguste Crouan (1828-1879) poursuit l'activité dont l'envergure se réduira toutefois au fur et à mesure du temps. La tannerie disparait à la fin du XIX^{e} siècle et le bâtiment construit par François Treut devient un gigantesque entrepôt. La Maison Treut ayant recentré ses activités sur le commerce du vin, on parlera au XX^{e} siècle de chais.

La retraite de Pierre Crouan (1921-2010) marque la cessation définitive des activités de l'entreprise familiale. Le bâtiment bicentenaire est détruit quelques années plus tard pour faire place à l'école Isabelle-Autissier et aux futurs logements de l'Îlot Mairie.

Dans ce contexte, il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la dénomination « Mail Gilles Treut » pour la voie existante entre la place des Fusillés et l'allée des Lilas, conformément au plan joint ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document utile à cet effet.

Annexe :

- Plan d'organisation urbaine provisoire – Îlot Mairie.

Avis de la commission Aménagement durable du lundi 14 septembre 2026 : Favorable à l'unanimité – 1 abstention (Maxime Chevé)

Décision du Conseil municipal : Favorable à l'unanimité – 5 abstentions (Michel Quéré, Pierre Paugam, Véronique Le Page, Marie-Laure Gestin et Maxime Chevé)

Pour extrait conforme,
À Gouesnou, le 24 septembre 2026

Le secrétaire de séance,

Gilbert Bicrel

Le Maire,

Maxime Herlédan

MAIRIE DE GOUESNOU
29850